



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1 et 3.12

Numéro de la demande :2014-0199

Demande :Nouvelles étiquettes de produit – Dose d'application et site

Produit :Station-appât jetable pour rat Tomcat

Numéro d'homologation :31970

Matière active (m.a.) :Brométhaline

Numéro de document de l'ARLA : 2541312

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle station-appât à base de brométhaline, la station-appât jetable pour rat Tomcat (0,01 % de brométhaline) à usage domestique à l'intérieur et à l'extérieur, dans un rayon de 15 m des bâtiments, pour la suppression des rats surmulots (*Rattus norvegicus*) et des rats noirs (*Rattus rattus*).

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

La formulation de ce produit est identique à celle de produits déjà homologués, la seule différence étant une augmentation de la taille du bloc d'appât. Cette augmentation n'a aucune incidence sur le profil de toxicité aiguë du produit.

L'homologation des stations-appât jetables pour rat Tomcat préremplies d'appât est appuyée pour la suppression des rats surmulots et des rats noirs à l'intérieur et à l'extérieur, dans un rayon de 15 m autour des bâtiments, à raison d'une station-appât contenant 113 g d'appât tous les 5 à 10 m. L'exposition à la brométhaline est adéquatement traitée dans les évaluations qualitatives concernant les préposés à la manipulation et le contact potentiel après l'application. Compte tenu de la formulation du produit, les mises en garde sur l'étiquette et le port d'équipement de protection individuelle devraient assurer une protection adéquate des personnes qui manipulent le produit s'ils suivent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette. De plus, le produit doit être utilisé dans une station-appât inviolable, et l'étiquette présente une mise en garde indiquant que les enfants et les animaux domestiques ne doivent pas être autorisés à manipuler la station-appât. Pour ces raisons, l'exposition des habitants, y compris les enfants, n'est pas considérée comme étant préoccupante.

Évaluation environnementale

La brométhaline a un mode d'action différent de celui des anticoagulants. Son action entraîne une mortalité rapide des rongeurs, ce qui réduit les risques d'exposition des prédateurs. Les animaux ciblés ont tendance à cesser de s'alimenter après avoir consommé une dose toxique. Ils sont donc moins susceptibles d'être porteurs de résidus dépassant les doses toxiques. La brométhaline est éliminée rapidement par les animaux ciblés et non ciblés comparativement aux autres raticides. Il est donc peu probable que des résidus de brométhaline s'accumulent après une exposition à long terme à des doses faibles. Bien que l'EPA américaine ait estimé que les prédateurs et les détritivores (oiseaux et mammifères) devraient consommer < 1 rongeur intoxiqué par la brométhaline pour atteindre leur DL₅₀, les scénarios examinés étaient assez prudents, car ils supposaient une alimentation continue à l'aide de rongeurs intoxiqués par la brométhaline. En outre, ces estimations ne tiennent pas compte de l'action rapide de la brométhaline en ce qui concerne la mortalité et l'arrêt de l'alimentation, qui limite le report de doses toxiques à des consommateurs secondaires. À l'inverse, on a nourri des chiens à l'aide de carcasses de rats intoxiqués par la brométhaline afin d'imiter l'exposition des prédateurs et des détritivores. Dans cette expérience, aucun des chiens n'a montré de signe de toxicité due à la brométhaline. Si l'on tient également compte du fait qu'aucun incident d'empoisonnement secondaire n'a été déclaré dans le système EIIS de l'EPA américaine ou au Canada, le risque d'exposition secondaire dû à l'emploi de la brométhaline semble limité.

Des mises en garde ont été ajoutées sur l'étiquette concernant l'élimination des rongeurs morts afin de réduire l'exposition des oiseaux et des mammifères sauvages non ciblés aux carcasses contaminées.

Évaluation de la valeur

Selon les produits antérieurs et les trois essais en laboratoire qui ont été effectués, l'utilisation de la station-appât jetable pour rat Tomcat est appuyée pour la suppression des rats surmulots et des rats noirs à l'intérieur et à l'extérieur, dans un rayon de 15 m autour des bâtiments, à raison d'une station-appât contenant 113 g d'appât tous les 5 à 10 m.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements à l'appui du produit, la station-appât jetable pour rat Tomcat, et les a jugés suffisants pour homologuer cette nouvelle préparation commerciale.

References

PMRA Number	Document
----------------	----------

2383579	2011, Efficacy of 0.01% Weatherized Bromethalin Block on Young Adult Wistar Rats, DACO: 10.2
2383580	2011, Efficacy of 0.01% Bromethalin Block on Young Adult Wistar Rats, DACO: 10.2
2383581	2012, Efficacy of a 0.01% Bromethalin Block in a Pre-Baited Bait Station on Young Adult Wistar Rats, DACO: 10.2
2425944	Value Summary for Sub. No. 2014-0189, DACO: 10.1
2425945	Statement of Weather Resistance for Tier 1 Rat Disposable Bait Stations, Sub. No. 2014-0189, DACO: 10.1
2383582	2010, Bait Security Test on a Sealed Rat Bait Station, DACO: 10.6,5.14
2383583	2010, Sealed, Plastic Rat Bait Station - Sequential Child Test, DACO: 10.6,5.14
2383585	Mechanical Drawing of Rat Bait Station, DACO: 10.6,5.14
2463343	2014, Secondary Poisoning to Predators Resulting from Feeding on Prey Poisoned from Bromethalin, DACO: 9.6.6
2463344	1988, The Toxicity and Mechanism of Action of Bromethalin: A New Single Feeding Rodenticide, DACO: 9.6.6
2463346	1988, Status of Bromethalin Outside the United States, DACO: 9.6.6
2463348	2000, Recognizing and Reducing Secondary and Tertiary Poisoning Risks Associated with Brodifacoum, DACO: 9.6.6
2463349	2013, Statement of Reasons and Factual Basis for Notice Intent to Cancel Registrations of, and Notice of Denial of Applications for; Certain Rodenticide Bait Products, DACO: 9.6.6
2463352	2011, Efficacy of Rodenticide Baits for the Control of Three Invasive Rodent Species in Hawaii, , DACO: 9.6.6
2463355	1982, Bromethalin - A Promising New Rodenticide, DACO: 9.6.6

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.